



CHARLES/PERREULT
 Broker at RE/MAX du Cartier Town of Mont-Royal
 courtier immobilier

514-731-7575



TMR Poste La DE MONT-ROYAL



www.stele-medias.com

Votre Journal de Mont-Royal depuis 1998
 An independant weekly serving your Town



27 JANVIER 2021

HEBDOMADAIRE

ÉDITION 24.03

SURVEILLANCE DE QUARTIER



NEIGHBORHOOD WATCH

514 734-3002

POUR UNE DEUXIÈME ANNÉE, DES MESURES POUR ALLÉGER LE FARDEAU FISCAL

MARTIN C. BARRY

Le maire Philippe Roy annonçait au début de la séance mensuelle webdiffusée du conseil municipal lundi soir de nouvelles mesures d'allègement pour les contribuables de taxes foncières, pour que le premier versement ne soit exigible maintenant que le 25 mai et le second le 25 août.

En raison de la pandémie, « la ville souhaite alléger le fardeau fiscal sur ses contribuables dans une période de difficultés et de défis », il disait.

Les paiements peuvent être effectués en ligne par entremise électronique, dans une succursale bancaire, par envoi postal, ou par dépôt direct dans la chute de l'hôtel de ville au 90 chemin Roosevelt.

Traitant de plusieurs sujets, le maire rappelait qu'un appel d'offres pour désigner l'entrepreneur qui construira le centre sportif est toujours en cours.

« Nous entendons procéder avec l'attribution du contrat à la fin du mois prochain. Si tout se déroule bien, les travaux de construction du nouveau centre sportif pourraient débuter au printemps prochain. C'est une excellente nouvelle que nous attendons depuis fort longtemps ».

Le maire annonçait en même temps que la construction de la nouvelle place publique, située au centre-ville au-dessus de la ligne ferroviaire REM, avance bien. Mais il serait question bientôt de choisir un nom approprié pour ce nouveau parc.

En décembre, la ville avait annoncé une consultation auprès des résidents pour trouver un nom. Selon le maire, les citoyens ont participé en grands nombres. « Nous avons reçu pas moins de 150



Les six membres du conseil de ville de VMR votent sur une résolution pendant la séance webdiffusée du conseil lundi dernier.

Photo: Martin C. Barry

propositions de noms », il disait.

Durant la prochaine étape, une liste des meilleurs noms sera rédigée et elle sera ultimement soumise aux résidents pour un vote électronique. Selon le maire, le vote aura lieu dans les prochaines semaines et des informations à cet égard seront annoncées sur le site web de la ville.

Pendant la période de questions des résidents, Françoise Le Gris du boulevard Graham soutenait que le budget PTI 2021 de la ville annonçait une fusion des dépenses des travaux publics et de la sécurité publique.

«Quelle est l'explication qui justifie de ne faire qu'un poste budgétaire pour des fonctions et services différents?», demandait-elle au maire, en exigeant en même temps une explication pour « un

écart considérable dans les dépenses de l'année 2022 par rapport à 2021 et 2023 ? »

Selon le maire Roy, il s'agissait de deux budgets distincts, soit le plan triennal d'immobilisations en premier, suivi du budget d'opération de la ville, et les deux sont traités complètement séparément.

« Y'a pas de fusion des dépenses. C'est deux postes séparés. Mais c'est vrai que dans le PTI, traditionnellement ça a toujours été comme ça, on traite les deux postes ensemble. On l'a toujours fait parce qu'habituellement ça ne vise à peu près presque uniquement de l'achat de véhicules qui servent aux deux services. Alors, il s'agit vraiment d'une énumération de projets et qui vise pas mal juste de l'achat de véhicules ».

Summary:

Mayor Philippe Roy announced during the January town council webcast last Monday evening that council has decided to postpone payment of property tax installments because of the continuing economic hardship caused by the COVID-19 pandemic.

As such, the first installment will now be due on May 25, while the second installment will be due on Aug. 25.

The mayor said a call for bids to build the new Sports and Community Centre will be held next month.

And he said the town is currently seeking suggestions from residents to name the new park now being built over the REM railway tracks in the town centre.

NOUVEAU

905 PLYMOUTH # 302

Ravissant condo de 3 CAC, 2 SDB, 2 garages et belle terrasse avec vue sud est! Cette unité est baignée d'une luminosité naturelle qui sera fort appréciée par le nouveau proprio! Emplacement pratique où toutes les courses se font à pied! Rare sur le marché! Une belle occasion pour profiter de tous les atouts qu'offre ce nouveau chez-soi.

\$915,000

Anne & Liane REDDING
 PROFESSIONNELLES EN IMMOBILIER

ANNE REDDING, Courtier immobilier
 514.573.2663
 redding.anne@gmail.com

LIANE REDDING, Courtier immobilier
 514.737.8963
 liane.redding@sympatico.ca

ROYAL LEPAGE TENDANCE
 Agence immobilière
 263 Boul. Graham, Mont-Royal (QC), H3P 2C7

Complicité en toute simplicité !

INFO FLASH



CORONAVIRUS (COVID-19) MESURES D'ALLÈGEMENT FISCAL AUX RÉSIDENTS ET ENTREPRISES

ÉCHÉANCES DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

Les comptes seront mis à la poste le 1^{er} février. En 2021, les versements de taxes foncières de Mont-Royal seront exigibles les 25 mai et 25 août seulement.

Renseignements : 514 734-2900.

CORONAVIRUS (COVID-19) TAX RELIEF MEASURES FOR RESIDENTS AND BUSINESSES

PROPERTY TAX PAYMENT DUE DATES

The tax bills will be mailed on February 1. In 2021, the instalments of Mount Royal property taxes have been set only to May 25 and August 25.

Information: 514 734-2900.

TENUE VIRTUELLE DE REGISTRES

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NOS E-2101, E-2102, E-2103 ET E-2105

Le registre habituellement ouvert à l'hôtel de ville pour chacun de ces règlements est remplacé par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours. Un formulaire est disponible en ligne au www.ville.mont-royal.qc.ca et la date d'échéance pour participer est le 11 février.

Renseignements : 514 734-2985.

VIRTUAL HOLDING OF REGISTERS

LOAN BY-LAWS No. E-2101, E-2102, E-2103 AND E-2105

The usual register at Town Hall for each of these by-laws is being replaced by a 15-day period for the receipt of written applications for a referendum poll. A form can be downloaded at www.town.mount-royal.qc.ca and the deadline for submitting it is February 11.

Information: 514 734-2985.

DEMANDES DE DÉMOLITION AUX 2375, 2431 ET 2459, CHEMIN LUCERNE: COMMENTAIRES ATTENDUS PAR ÉCRIT

Afin d'accommoder les consignes de distanciation et d'éviter les rassemblements, le conseil municipal demande aux résidents intéressés de se prononcer par écrit d'ici le 28 janvier – et non en personne – concernant les demandes de démolition aux 2375, 2431 et 2459, chemin Lucerne.

Renseignements : 514 734-2985.

APPLICATIONS FOR DEMOLITION AT 2375, 2431 AND 2459, LUCERNE ROAD: COMMENTS EXPECTED IN WRITING

In order to accommodate the current distancing directives and avoid gatherings, Town Council is asking interested residents to express their views in writing by January 28 – instead of in person – regarding the applications for demolition at 2375, 2431 and 2459, Lucerne Road.

Information: 514 734-2985.

CORONAVIRUS (COVID-19) STATIONNEMENT: TOLÉRANCE TEMPORAIRE

Pendant toute la durée du confinement, soit au moins jusqu'au 8 février, la consigne donnée aux patrouilles de notre Sécurité publique en est une de tolérance. En revanche, le respect des espaces réservés aux personnes à mobilité réduite et l'interdiction de stationner devant une borne-fontaine continuent de s'appliquer.

CORONAVIRUS (COVID-19) PARKING: TEMPORARY TOLERANCE

For the entire duration of the confinement, i.e. until February 8 at least, the instruction given to our Public Safety patrols is one of tolerance. However, reserved spaces for people with reduced mobility still need to be respected and parking in front of a fire hydrant remains prohibited.

ASSOCIATION DE PARENTS DE MONT-ROYAL (APMR) RENCONTRE VIRTUELLE SUR LA SÉCURITÉ À VMR

Mercredi 3 février, 19 h.

La sécurité des enfants, les vols, la conduite automobile et la sécurité autour des écoles feront partie des thèmes abordés. Sur l'invitation de l'APMR, le maire Philippe Roy, la conseillère Michelle Setlakwe et la directrice générale Ava Couch seront présents aux côtés de la Sécurité publique et du SPVM pour répondre à vos questions.

Inscription:

[www.apmr.ca/
rencontrevirtuellessurlasecurite](http://www.apmr.ca/rencontrevirtuellessurlasecurite)

MOUNT ROYAL PARENTS ASSOCIATION (APMR) VIRTUAL MEETING ON SECURITY IN TMR

Wednesday, February 3, 19:00.

Topics such as child safety, theft, dangerous driving and safety around schools will be discussed. As per the invitation of the APMR, Mayor Philippe Roy, Councillor Michelle Setlakwe and Town Manager Ava Couch will join with Public Security and the SPVM to answer your questions.

Registration:

[www.apmr.ca/
rencontrevirtuellessurlasecurite](http://www.apmr.ca/rencontrevirtuellessurlasecurite)

EMPLOIS D'ÉTÉ 2021 POUR ÉTUDIANTS

Divers postes sont offerts de mai à août. Vous pouvez consulter la liste des emplois d'été offerts et tous les documents pertinents sur notre site web (www.ville.mont-royal.qc.ca) ainsi qu'y trouver un formulaire de demande d'emploi d'étudiant.

Sept dates limites distinctes de présentation des demandes s'échelonnent du 8 janvier au 26 mars 2021, selon les postes convoités.

SUMMER 2021 STUDENT EMPLOYMENT

There are a variety of positions available from May to August. You can find the summer employment list as well as all relevant documentation on our website (www.town.mount-royal.qc.ca), including a Student Employment Application form.

Seven distinct closing dates for applications fan out before January 8 and March 26, 2021, depending on the positions desired.

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)

NUMÉROS ET ADRESSES À CONNAÎTRE

- Site web : rem.info
- Facebook et Twitter : REMgrandmtl
- Téléphone : 1 833 rem-info (1 833 736-4636)
- Courriel : info@rem.info

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)

USEFUL NUMBERS AND ADDRESSES

- Website: rem.info
- Facebook & Twitter: REMgrandmtl
- Phone: 1 833 rem-info (1 833 736-4636)
- Email: info@rem.info

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

514-734-2900

Urgence 9.1.1

Bibliothèque 514 734-2967

Loisirs 514 734-2928

Sécurité publique 514 734-4666

Heures d'ouverture (horaire régulier)
Lun-Ven 8h30 à 16h30

Hôtel de ville - 90, avenue Roosevelt H3R 1Z5

GENERAL INFORMATION

514-734-2900

Emergency 9.1.1

Library 514 734-2967

Recreation 514 734-2928

Public Security 514 734-4666

Office hours (regular schedule)
Mon-Fri 8:30 to 16:30

Town Hall - 90 Roosevelt avenue H3R 1Z5

www.ville.mont-royal.qc.ca • www.town.mount-royal.qc.ca



VOTRE COMPTE DE TAXE 2021 YOUR 2021 TAX BILL

Afin de soutenir les foyers montréalais en cette période d'incertitude économique liée à la pandémie de la COVID-19, **le Conseil municipal a décidé de reporter l'échéance du premier versement des taxes municipales au 25 mai et le second au 25 août 2021.**

ACCÈS EN LIGNE

Le compte de taxes sera mis à la poste le 1^{er} février. Vous pourrez par la suite le consulter **en ligne** en tout temps grâce à votre compte personnalisé ACCÈS-CITÉ qui vous permet de vous inscrire aux activités de loisirs.

- Si vous n'avez pas de compte pour vous inscrire aux activités de loisirs ACCÈS-CITÉ, créez-en un à l'adresse suivante: mon.accesscite.net/66072/fr-ca
- Une fois connecté à votre compte, dans l'onglet Comptes de taxes, ajoutez votre propriété à l'aide des renseignements figurant sur votre compte de taxes papier de l'an dernier.

* Si vous désirez vous prévaloir de cette option, cochez la case pour recevoir votre compte par voie électronique. **Important : Si vous cochez cette case, vous ne recevrez plus votre compte de taxes par la poste.**

*In order to support TMR Residents in this period of economic uncertainty related to the COVID-19 pandemic, **Town Council has decided to extend the due date for the first installment of municipal taxes to May 25, and the second installment to August 25, 2021.***

ONLINE ACCESS

The tax bill will be mailed on February 1. You will then be able to consult it **online** on your personalized ACCÈS-CITÉ account, which allows you to register for recreational activities.

- If you don't already have an account to register online for recreation activities ACCÈS-CITÉ, create one at mon.accesscite.net/66072/en-ca
- Once you are signed in, under the Tax Account tab, add your property using the information found on your last paper tax bill.

* If you wish to take advantage of this option, check the box to receive your tax bill electronically. **Important: If you check this box, you will no longer receive your tax bill by postal mail.**

RENSEIGNEMENTS / INFORMATION

514 734-3021 / 514 734-3026
VILLE.MONT-ROYAL.QC.CA
TOWN.MOUNT-ROYAL.QC.CA

TOWN LEANING TOWARDS ‘LIMITED’ RESIDENTIAL AT ROCKLAND AND ROYALMOUNT

MARTIN C. BARRY

In a one-on-one interview with the TMR Post this week, Mayor Philippe Roy acknowledged the town might be aiming for a lower number of residential units at two major development projects, although it will ultimately be all the council members who decide and not just Mayor Roy.

Mayor Roy said a larger than usual number of residents had been asking questions lately about aspects of the Carbonleo Royalmount Mall project, which is now underway in the industrial park.

“The promoter, Carbonleo, has asked us to make a zoning change, as everybody knows, to include residential – they asked us that two years ago – and the council is still not taking a decision,” said Mayor Roy.

“We’re talking with Carbonleo, we’re asking for info, they’re giving us info and we’re still studying the file. So, nothing has been decided yet.

“But what we have decided is that when we’ll take the decision, we’ll consult the residents – we’ll do a proper consultation so that the residents can give us their say on the idea of opening to residential on the Royalmount project. So, there won’t be any decision on that file without having the proper discussion with the residents.”

Since the initial announcement of the Royalmount Mall project, developer Carbonleo has moved from an entirely commercial venture, to one that could now include a projected number of residential units ranging anywhere from 2,000 to 7,000.

Asked where the town now stands on the number of residential units, Mayor Roy replied, “Well, we’ve heard so many numbers. One thing’s for sure: we won’t have big numbers. We want to let the residential to be limited because we still want it to be a commercial project. But if they want to include some residential in this big commercial project, we are not against it. We’re not talking about a huge number of doors. We don’t have numbers yet.”

Asked whether potentially higher motor vehicle traffic generated by residential development was a concern, he responded, “Traffic is not a concern. The idea is more financial concern and how the town would be able to serve the new residents. And maybe the impact of those residents on the



Mayor Philippe Roy says TMR wants residential development at the Royalmount Mall project to be “limited” because the town still sees it essentially as a commercial project.

File photo: Martin C. Barry

actual services that we give to residents.”

Regarding the Rockland sector PPU project, where part of the plan by the developer will include a segment of residential development, Mayor Roy said a public consultation which ended on Jan. 15 was a big success.

“We received a lot of comments on concerns by residents, suggestions,” he said. “A lot of them were in favour of it, some were against it. Some are just concerned. I think we received more than 115 statements from residents, which is a lot and we are quite happy about this consultation ... Some residents raised very good concerns, so I’m sure we’ll do some modifications on the PPU.”

Asked whether some of those comments included concerns over the number of residential units to be allowed in the Rockland sector, the mayor replied, “We’ve heard that concern, and I’m sure we’ll have to address that. I am not talking for the town council, but I personally feel that we’ll have to lower the number of new units in the Rockland PPU.”

Résumé:

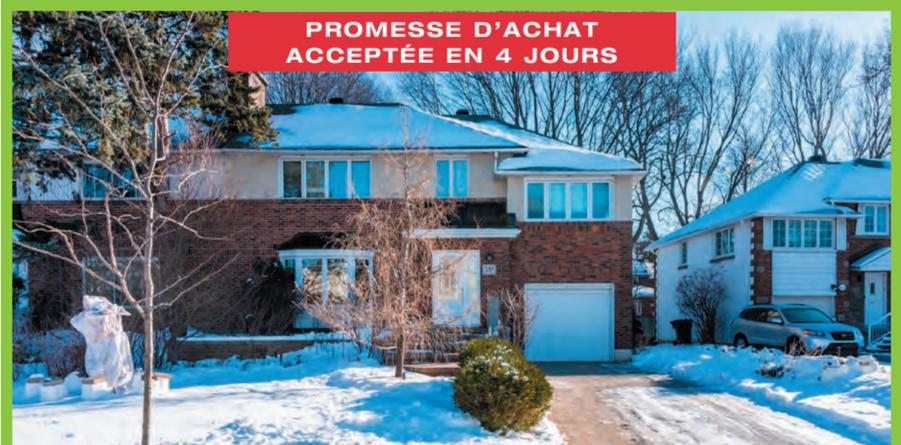
En entrevue cette semaine avec La Poste, le maire Philippe Roy révélait que la municipalité souhaiterait allouer un nombre moins élevé d’unités résidentielles pour deux projets de développement majeurs, mais qu’en fin de compte le conseil municipal en son entier fera la décision et non seulement le maire.

« Une chose est certaine : c’est que

nous n’aurons pas de grands chiffres, le maire disait du projet Royalmount. Nous aimerions que le résidentiel soit restreint, parce que nous voulons toujours que ce soit un projet commercial ».

Sur l’autre projet, le PPU Rockland, il ajoutait que son sentiment personnel était que le nombre d’unités résidentielles devrait être plus bas, mais que ce n’était pas nécessairement l’avis des autres membres du conseil.

DÉSIREZ • RECHERCHEZ • HABITEZ



PROMESSE D’ACHAT
ACCEPTÉE EN 4 JOURS



592 ALGONQUIN

Élégance, luminosité et espace ne sont que quelques qualificatifs pour décrire cette propriété rénovée de 4+1 CAC & 3 SBD. Idéalement située dans le secteur ouest de VMR sur un terrain de 5,657pc.

MARIE VERMETTE inc.

Fleurs, plantes et objets choisis

801 avenue Laurier Est, Montréal
Tél: (514) 272-2225 • Livraison

BRIGITTE MACK
COURTIER IMMOBILIER
cel; 514-824-2132
brigittemack@me.com
www.brigittemack.ca
groupe sutton immobilia inc

Le Québec en confinement

Un confinement et un couvre-feu sont en vigueur du 9 janvier au 8 février 2021 inclusivement* dans tout le Québec, sauf les Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nunavik.

Ces mesures sont en place afin de freiner la propagation du virus et protéger la population, dont les aînés, les personnes vulnérables et les travailleurs de la santé.

LE CONFINEMENT EN BREF



Rassemblements interdits

- Les rassemblements privés à domicile (maison et chalet) à l'intérieur ou à l'extérieur sont interdits.
- Il y a quelques exceptions :
 - un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules (il est demandé de toujours recevoir la même personne afin de limiter les contacts sociaux);
 - une personne proche aidante;
 - une personne offrant un service ou du soutien;
 - main-d'œuvre pour travaux prévus.



Déplacements non recommandés

- Les déplacements entre les régions et les villes sont non recommandés (sauf certains déplacements essentiels permettant aux étudiants, aux travailleurs, aux parents en garde partagée et aux marchandises de circuler).



Activités sportives et récréatives avec sa bulle familiale seulement

- Les activités sportives et récréatives doivent désormais se limiter à une même bulle familiale. Les activités telles que la marche et la pratique du ski alpin ou du ski de fond sont tolérées, à condition qu'elles soient pratiquées en bulle familiale ou en solo et qu'elles respectent le couvre-feu en vigueur.
- Une exception est également permise pour une personne habitant seule, qui peut alors pratiquer une activité avec une autre personne (idéalement toujours la même). Dans ce cas, une distance minimale de deux mètres doit être maintenue en tout temps.



Commerces ouverts pour les produits essentiels seulement

- Les commerces considérés comme non prioritaires doivent fermer leurs portes jusqu'à la fin du confinement. Ceux ayant l'autorisation d'exercer leurs activités doivent quant à eux offrir seulement des biens et services considérés comme essentiels.
- La cueillette à la porte est toutefois permise. Ainsi, il est possible d'acheter un produit en ligne ou par téléphone et de se le faire livrer ou d'aller le chercher sur place, sans entrer dans le commerce, en respectant les consignes sanitaires.
- Les salles à manger des restaurants demeurent fermées. La livraison, les commandes pour emporter et les commandes à l'auto sont permises. Durant toute la période du couvre-feu, seule la livraison demeure possible.
- Afin de s'arrimer avec le couvre-feu de 20 h, tous les commerces doivent fermer leurs portes au plus tard à 19 h 30.
- Durant la période du couvre-feu, les pharmacies et les stations-service demeureront ouvertes selon leur horaire habituel. Les pharmacies ne pourront vendre que des médicaments et des produits essentiels comme des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires. Les stations-service ne pourront vendre que de la nourriture, des boissons non alcoolisées, de l'essence et des produits pour véhicules routiers. Les stations-service ne sont donc pas autorisées à vendre du tabac et des produits alcoolisés durant la période du couvre-feu.



Télétravail obligatoire et réduction des activités

- Le télétravail est obligatoire pour les personnes qui travaillent dans les édifices à bureaux.
- Dans les secteurs manufacturiers et la construction, les activités sont réduites au minimum pour assurer la réalisation des engagements. Le télétravail est obligatoire lorsque possible et l'ajustement des quarts de travail doit être fait pour limiter les présences sur les sites de production et de construction au même moment.

Consultez [Québec.ca/confinement](https://quebec.ca/confinement) pour obtenir plus de détails sur l'ensemble des mesures en vigueur.



LE COUVRE-FEU EN BREF

On reste chez soi de 20h à 5h du matin

Durant le confinement, un couvre-feu est en vigueur de **20h à 5h du matin**. Pendant cette période, il est formellement interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans les cas d'exception.

Exceptions permises

- Une personne dont la présence est essentielle sur les lieux de son travail ou qui doit assurer le transport de biens nécessaires à la poursuite des activités de son entreprise;
- Une personne qui se rend dans une pharmacie pour obtenir des médicaments ou des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires;
- Une personne qui doit se rendre à l'hôpital ou à la clinique, chez le dentiste, l'optométriste, ou en revenir;
- Une personne qui doit se rendre au chevet d'un parent malade ou blessé;
- Un étudiant qui doit participer à un cours du soir en présentiel ou à un laboratoire dans une école reconnue;
- Un parent qui doit reconduire ses enfants chez l'autre parent qui en a la garde;
- Une personne qui doit prendre un autobus assurant un service interrégional ou interprovincial, un train ou un avion pour se rendre, à la suite de son trajet, à sa destination;
- Une personne qui doit sortir pour que son chien puisse faire « ses besoins », dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de sa résidence;
- Une personne qui se déplace pour se conformer à un jugement rendu par un tribunal, pour répondre à une assignation à comparaître devant un tribunal ou pour permettre l'exercice des droits de garde ou d'accès parentaux;
- Une personne qui doit accompagner une autre personne incapable de conduire pour se rendre à un rendez-vous médical;
- Un parent qui doit accompagner un enfant malade à l'hôpital;
- Une personne qui se déplace pour faire un don de sang à Héma-Québec;
- Une personne qui doit accompagner une autre ayant besoin d'assistance dans l'une des situations mentionnées ci-dessus (ex. : un parent qui doit reconduire son enfant adolescent au travail).

Une surveillance accrue et des amendes pour les contrevenants

- Les policiers continueront d'assurer le respect des mesures sanitaires et pourront intervenir si une personne se trouve à l'extérieur de sa résidence lors des heures non permises.
- Les contrevenants s'exposent à des amendes de 1 000 \$ à 6 000 \$ s'ils ne sont pas en mesure de justifier adéquatement la raison de leur sortie. Les jeunes de 14 ans et plus sont passibles de recevoir une amende de 500 \$.

Pour en savoir plus sur le couvre-feu, consultez [Québec.ca/confinement](https://quebec.ca/confinement)

Soyez là pour vous comme vous l'êtes pour vos proches

Il est possible que la situation actuelle suscite des émotions difficiles ou de la détresse. Il est normal de vivre un certain déséquilibre dans différentes sphères de sa vie. La gestion de ses pensées, de ses émotions, de ses comportements et de ses relations avec les autres peut devenir plus ardue. La plupart des gens arriveront à s'adapter à la situation, mais il demeure important que vous restiez à l'écoute de vos besoins. N'hésitez pas à prendre les moyens nécessaires pour vous aider.



Des solutions existent. Visitez [Québec.ca/allermieux](https://quebec.ca/allermieux) pour en savoir plus.

* Ce publiereportage contient l'information valable en date du 12 janvier 2021. Pour les dernières informations, consultez [Québec.ca/confinement](https://quebec.ca/confinement).

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

1 877 644-4545

Québec 

TO MAYOR PHILIPPE ROY & THE TMR CITY COUNCIL

10th January, 2021

We refer to your proposal to terminate the use of oil to heat all homes in TMR and oblige the conversion of existing units to the use of electricity. The use of gas is only available in most, but not all sections of the Town; (not East of Markham).

We understand the desire to convert to clean energy for a better environment, but your proposal takes no consideration of the situation of a majority of residents who are currently using oil. Most, if not all the use

of oil is as a bi-energy fuel, and is only used in January & February.

Your decision to force all residents to convert to electricity forces residents to spend thousands of dollars has little effect on the environment. TMR home owners installed bi-energy heating for environmental reasons and your proposal will only add unnecessary financial hardship to all homeowners using oil for supplemental heating.

No TMR resident will be a beneficiary of

passing such a law.

If you insist in pushing through with this measure, we ask that you consider extending the deadline for conversion to 2030 instead of 2025.

A second option which is quite feasible is for the Council to work out an agreement with the gas utility to extend the gas lines to areas of TMR where it is not currently available.

Home owners will pay for the connection

from the main to their homes.

This will minimize the cost to residents and as importantly, continue the promotion of bi-energy.

The cost to such an undertaking by the Town Council can be amortized over several years without the added burden of a tax increase and will defray the hardship you are incurring with this proposal.

Respectfully

Taff & Maurice Chitayat, Beverley Rd

LES LAURÉATS DE L'AN 5 DU FESTIVAL PLEINS ÉCRANS!

Plus de 40 000 \$ en bourse et en argent remis aux gagnants de la compétition québécoise ! Dimanche sera une bonne journée, car tous les films gagnants seront en rediffusion gratuitement, pendant 24 h, sur notre page Facebook!

C'est aujourd'hui lors de la remise de prix en ligne que les lauréats de ce 5e festival Plein(s) Écran(s) ont été dévoilés. La cérémonie a eu lieu en direct sur la page Facebook de Plein(s) Écran(s)! Une remise de prix bonifiée cette année avec des nouveaux prix! Un pour le meilleur documentaire offert par **Tenk.ca** et un prix pour la section Impression(s), avec 8 films sur Instagram, remis par **Vidéographe** au film *Ka tatishtipakanit (Éthéré)* réalisé par Isabelle Kanapé.

Le palmarès a récompensé 6 cinéastes : du côté de la France, un nouveau présentateur de prix se joint à la famille Plein(s) Écran(s), il s'agit du groupe **TSF Sud**, acteur cinématographique majeur en France et en Europe depuis sa création en 1979, le groupe TSF n'a eu de cesse, au fil des ans, de répondre avec précision aux besoins des professionnels du cinéma, en leurs fournissant du matériel issu des dernières innovations technologiques. Le prix en service de location d'une valeur de 600 euros en plus d'une bourse de 500\$ de la part du festival est remis à **Maestro** du collectif ILLOGIC.

Pour la compétition québécoise, c'est le film documentaire *No Crying at the Dinner table* de Carol Nguyen, éligible à la course aux Oscars, qui a conquis les coeurs. En effet, le jury étudiant composé de Charlotte Brassard, Nadia Louis-Desmarchais et Gabriel Bergeron-Poulin

grâce au soutien de **LOJIQ - Les offices jeunesse internationaux du Québec** a choisi de remettre le prix de la relève à "un film qui touche tout le monde de manière transcendante ; un film qui, à notre idée, va traverser l'épreuve du temps", présenté par **La Caisse Desjardins de la Culture** qui offre une bourse de 1000 \$ bonifiée par **l'INIS** qui offre un rabais sur une de ses formations à la carte! Le jury étudiant n'est pas le seul à être sous le charme du film de Carol Nguyen, car il gagne également le prix du meilleur documentaire par **Tenk.ca** qui offrira le film sur sa plateforme durant 2 mois à ses abonnés.

De son côté, le jury du prix des pairs présenté par Le BEAM - Bureau Estrien de l'Audiovisuel et du Multimédia a choisi de remettre son prix à **Je finirai en prison** d'Alexandre Dostie. Le jury, composé de 3 cinéastes de la région de l'Estrie à tout de même tenu à remettre une mention spéciale à **Inuit Languages in the 21st century** réalisé par Ulivia Uviluk.

Enfin, c'est le jury officiel, composé de Marie-Evelyn Lessard, Pascal Plante et David Beaucage, qui octroie à **No Crying at the dinner table**, "pour la sensibilité remarquable de son regard à la fois personnel et universel sur les douleurs familiales trop souvent enterrées et parce qu'il nous permet de vivre les discussions que l'on rêve - mais n'osons pas - avoir avec les humains les plus proches de nous, notre famille..." le prix coup de coeur du jury présenté par **MTL Grandé et Cinépool**.

Le grand prix Plein(s) Écran(s) présenté par son partenaire principal **Post-Moderne** quant à lui est remis à une œuvre qui a

fait le tour du monde "pour avoir su nous plonger dans un univers envoûtant, à l'esthétique urbaine transcendée par sa poésie. Pour avoir mis à l'écran des comédiens et comédiennes dont la rage de vivre émane de leur gueule magnétique; tout cela au son d'une comptine obsédante qui se glisse sous la peau pour ne jamais s'en déloger... Le grand prix Plein(s) Écrans 2021 est remis à **Goodbye Golovin** de Mathieu Grimard."

Enfin, le Prix du Public, présenté par SPIRA est bonifié d'une bourse en argent de 1000 \$. Ce prix est décerné au film ayant cumulé le plus grand nombre de partages sur le réseau social. C'est **Landgraves** de Jean-François Leblanc qui remporte le cœur du public avec 292 partages!

Vous avez manqué des films? Ne manquez pas l'offre en rappel !

L'offre en rappel commence ce lundi 25 janvier. Une partie de sa compétition québécoise sera disponible sur son nouveau site pleinsecrans.com. Ce sera l'occasion pour tout le Canada de revoir la fameuse classe de maître de Jean-Marc Vallée, une rencontre unique et exclusive comme jamais vue auparavant ou encore les succès **Je finirai en prison** et **Landgraves** pour la modique somme de 5 \$! L'offre dure du **25 au 31 janvier exclusivement**, disponible sur abonnement de minimum 5 \$. Abonnez-vous à notre page pour ne rien manquer! Disponible sur l'onglet **En rappel** ici <https://www.pleinsecrans.com/en-rappel> à partir de lundi 25 janvier.

L'offre en rappel, c'est quoi ?

L'an dernier, 57,3 % des festivalier-es ont affirmé que 24 h, ce n'était pas assez long pour voir les films! C'est pourquoi pour la première fois de son histoire, Plein(s) Écran(s) offre l'occasion de revoir une partie des films de sa programmation disponible seulement sur le territoire canadien.

Comment ça marche ?

Du 25 au 31 janvier, 23 courts métrages, 4 projections commentées et 2 classes de maître de la 5e édition du festival seront accessibles sur le site web de Plein(s) Écran(s). Pour consulter toute la programmation offerte dans l'offre en rappel, [cliquez ici](#).

Combien ça coûte ?

Le prix de base est de 5\$, mais il est possible de donner plus si le cœur vous en dit (et si vous voulez encourager notre jeune organisme culturel).

Pourquoi ça coûte 5 \$ quand c'est toujours gratuit, Plein(s) Écran(s) ?

Oui, pendant le festival, Plein(s) Écran(s) offre des films gratuitement durant 24 h. Le montant de 5\$ que vous déboursez servira à financer le festival et ses activités au cours de l'année 2021.

Allez-vous voler toutes mes données ?

Non! Le paiement s'effectue sur Stripe via un serveur sécurisé et nous ne conservons aucune de vos données.

Liste complète du contenu disponible ici : <http://bit.ly/3oeb19n>

PARTENAIRE PRINCIPAL

POST MODERNE

PRÉSENTATEUR COMPÉTITION

LA FABRIQUE CULTURELLE TV



PLEIN[S]
ÉCRAN[S]

facebook.com/pleinsecrans

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET GOUVERNEMENTAUX

SODEC Québec

TELEFILM CANADA

PARTENAIRE MÉDIA

NIGHTLIFE.CA



CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Montréal

TMR
Poste
DE MONT-ROYAL

LE POINT
D'OUTREMONT

Le Westmount
TIMES
online

LA VOIX
St-François & Duvernay Est

OFFRES D'EMPLOIS; REPRÉSENTANTS PUBLICITAIRES RECHERCHÉS!
TERRITOIRES: VILLE MONT-ROYAL, OUTREMONT, EST DE LAVAL



OFFRES D'EMPLOIS; COMMIS AUX MÉDIAS SOCIAUX!
TERRITOIRES: VILLE MONT-ROYAL, OUTREMONT, EST DE LAVAL

VOUS AIMEZ LA VENTE ET LA PUBLICITÉ? VOUS AVEZ UN PETIT CÔTÉ CITOYEN, AIMANT CONTRIBUER À VOTRE COMMUNAUTÉ ET EN FAIRE PARTIE? VOUS VOULEZ UN TRAVAIL OU VOUS CONTRÔLEZ VOTRE HORAIRE (TEMPS PARTIEL OU PLEIN) ET TRAVAILLEZ À PARTIR DE VOTRE DOMICILE? NOUS POUVONS PEUT-ÊTRE NOUS ENTENDRE! VENEZ NOUS AIDER À GARDER VIVANTE LA FLAMME DES MÉDIAS LOCAUX, INDÉPENDANTS ET COMMUNAUTAIRES AVEC NOUS! TOUT EN FAISANT UN TRAVAIL QUI VOUS VAUDRA LA RECONNAISSANCE DE VOTRE COMMUNAUTÉ. CONTACTEZ MOI AUJOURD'HUI!

VOUS AIMEZ FACEBOOK, INSTAGRAM, YOUTUBE ET AUTRES? VOUS AVEZ ÉTUDIÉ OU REÇU UNE FORMATION EN MÉDIAS SOCIAUX ET SAVEZ BIEN GÉRER LES APPLICATIONS? VOUS VOULEZ UN TRAVAIL OU VOUS CONTRÔLEZ VOTRE HORAIRE (TEMPS PARTIEL OU PLEIN) ET TRAVAILLEZ À PARTIR DE VOTRE DOMICILE? NOUS POUVONS PEUT-ÊTRE NOUS ENTENDRE! VENEZ NOUS AIDER À GARDER VIVANTE LA FLAMME DES MÉDIAS LOCAUX, INDÉPENDANTS ET COMMUNAUTAIRES AVEC NOUS! TOUT EN FAISANT UN TRAVAIL QUI VOUS VAUDRA LA RECONNAISSANCE DE VOTRE COMMUNAUTÉ. CONTACTEZ MOI AUJOURD'HUI!

REDACTION@STELE-MEDIAS.COM • 514-570-1855

DON'T LIVE IN YOUR PAST!

One of the governors at the National Governors Conference held in Los Angeles some years ago, was asked, "What is one of the greatest things in the world?" The governor replied in this compelling way: "THE GREATEST THING IN THE WORLD IS THE FACT THAT YOU CAN WALK AWAY FROM YOUR YESTERDAYS!"

"YESTERDAY!" That word is filled with both positive and negative meaning. The tragedy of life is how we often choose to focus on the negative, the things we have lost. Phrases such as "If only!", "What if?" can cripple our mood and creativity. Too many of us choose to dwell on past difficulties, past tragedies, lost relationships. We nurse our pain, wallow in self-pity. We stoke the fires of internal anger as we incite feelings of resentment and the hope of sweet revenge. Too often we refuse to deal with the past and then let it go. We block joy out of our lives with that one word, "YESTERDAY!"

YESTERDAYS CAN ROB US OF TOMORROWS!

A Chinese businessman in Hong Kong had invested heavily in the stock market. It wasn't strictly regulated at the time and he lost everything. A Western friend asked him, "Doesn't it make you miserable to have had all that money and then to have lost it all?"

To which the businessman replied, "You Americans wouldn't understand. Only a Chinese understands that when something is gone the only thing to do is to forget it. It is gone. You haven't got it anymore. Don't say to yourself: I did have it. You don't have it anymore, and you go on from there."

That wise philosophy is not limited to the Asian mindset. The Christian mindset is to walk away from our yesterdays and walk towards our tomorrows! It is the principle of "new beginnings".

The Apostle Paul captures this attitude when he wrote: "This one thing I do, forgetting those things which are behind, and reaching forth unto those things which are before, I press towards the mark, for the prize of the high calling of God in Christ Jesus." (Philippians)

The dynamic perspective for each one of us as we struggle with life is to deal with the disappointments, frustrations, and

tragedies which are all part of living. Life's disappointments are often able to teach us truths about life, and about ourselves, which we would never otherwise have learned. We use insights gained from "yesterday" to face "tomorrow" more successfully.

That's exactly what happened to world acclaimed psychiatrist, Viktor Frankl. He was thrown into a Nazi concentration camp because he was a Jew, and there he lost his entire family. Yet, in that place, immersed in the muck of the human condition, he refined his system of "logotherapy" - healing through meaning - illustrating, as nothing else could do, that even in the depths of human suffering and depravity, meaning to life can change the individual. Rather than being defeated and defined by his condition, Frankl used it as a springboard to face the future more creatively.

A flower has been discovered in South America which is only visible when the wind blows. This flower is of a cactus species, and when the wind blows, a number of beautiful flowers emerge from the little lumps on the stalks. That's a great image for us! This past year has been filled with horror and loss, but we

don't have to be defined by that experience. We can bloom in a special way as we turn from our "yesterdays" and face "the winds of tomorrow" choosing a creative attitude.

Dr. Brian Gazzard, a resident of the town, is a personal development consultant.
bmgazzard@hotmail.com. 514-961-8317



ARTTRAM

Amina Ifticéne

ARTISTE DE LA SEMAINE
THIS WEEK'S ARTIST

« Cheval au galop »
Huile sur toile - 24"x 24"

arttram.org

Commandité par -
sponsored by




T.M.R. LE MANOIR
25 Glengarry
Appartements 3,5 & 4,5
Large, modern,
Pool and heat.

V.M.R. LE MANOIR
25 Glengarry
Apartements 3,5 & 4,5
Larges, modernes,
Piscine et chauffage.

514-735-4302 Ext 213
Pager: 514-230-7982
www.hsprop.com



JOEL LEVENTON
Courtier immobilier résidentiel | Residential real estate broker

- Formule organisationnelle du courtage allégée
- Conditions de provision gagnantes pour le client
- Commercialisation active des propriétés
- Réseau international de courtiers immobiliers
- Lean organizational formula of brokerage
- Winning provision conditions for the customer
- Active marketing of properties
- International network of real estate brokers

joel.leventon@outlook.com
514-708-9291

POUR FAIRE CONNAITRE VOTRE QUARTIER ET VOS CONCITOYENS

TMR Poste La DE MONT-ROYAL

Au service de notre communauté
Serving our community

INFORMATION MUNICIPALE = PARTICIPATION ÉLECTORALE

SOUTENEZ LA DÉMOCRATIE DE MONT-ROYAL

ÉCRIVEZ DANS NOTRE JOURNAL COMMUNAUTAIRE!

TOUT CE QUI SE PASSE À MONT-ROYAL NOUS INTÉRESSE!

NOUS NE POUVONS PUBLIER UNE LETTRE QUI N'EST PAS SIGNÉE OU IDENTIFIÉE COMPLÈTEMENT
WE CANNOT PUBLISH A LETTER THAT IS NOT SIGNED OR COMPLETELY IDENTIFIED

 redaction@stele-medias.com
514-570-1855

NEW LISTING!

 191 Melbourne Ave. TMR
Looking to create your dream home in a wonderful location? 5 bdrm home, 2+1 baths, 8.5' basement ceilings, large lot, western sun exposure. **Asking \$1,975,000**

NEW LISTING!

 51 Graham Blvd., TMR
This charming and bright 3-bedroom home is perfect for the family looking to make roots in TMR. **Asking \$849,000**

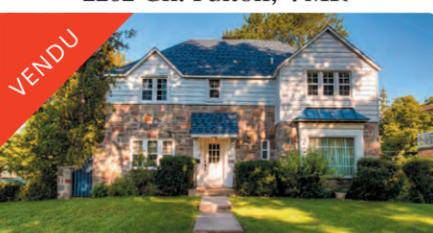
VENDU

 2262 Ch. Fulton, VMR

VENDU

 619 av. Chester, VMR

VENDU

 647 Av. Powell, VMR



Je vends

Andrea Neeff 514-974-9993
Courtier immobilier résidentiel

ROYAL LEPAGE
TENDANCE

Confinement in Québec

A confinement and a curfew are in effect across Québec from January 9 to February 8, 2021, inclusively,* with the exception of the Cree Territory of James Bay and Nunavik.

These measures are in place to slow the spread of the virus and protect the population, which includes seniors, at-risk individuals and healthcare workers.

THE CONFINEMENT AT A GLANCE



Gatherings are prohibited

- Private indoor and outdoor gatherings at homes and cottages are prohibited.
- There are a few exceptions:
 - One visitor from another address for people living alone (ideally, always the same person to limit social contacts)
 - One informal caregiver
 - Individuals offering services or support
 - Labourers for planned work



Travel is not recommended

- Travel between cities or regions is not recommended (except for essential travel for students, workers, shared custody and freight transportation).



Sports and recreational activities with members of the same household only

- Sports and recreational activities must be limited to members of the same household. Activities such as walking, downhill skiing and cross-country skiing are permitted, provided they are carried out individually or with members of the same household, and that the curfew is respected.
- An exception is also permitted for individuals who live alone, who may carry out an activity with another individual (ideally, always the same person). In this case, a minimum distance of two metres must be maintained at all times.



Commercial establishments open for essential goods only

- Non-priority businesses must close until the end of the confinement. Businesses authorized to continue their activities must offer only essential goods and services.
- Curbside pickup is still allowed. Products can be purchased online and delivered or picked up on site without entering the premises, in accordance with the health recommendations.
- Restaurant dining rooms remain closed. Delivery, takeout and drive-through orders are permitted. Only delivery will be possible during the curfew.
- To comply with the 8 p.m. curfew, all businesses must close their doors no later than 7:30 p.m.
- Exceptionally, during the curfew, pharmacies and service stations will remain open on the same schedule as usual. Pharmacies will only be allowed to sell medication and essential products such as pharmaceutical, hygiene and cleaning products. Service stations will only be allowed to sell food, non-alcoholic drinks, fuel and products for road vehicles. In other words, service stations are not authorized to sell tobacco or alcohol products during the curfew.



Mandatory teleworking and reduced activities

- Teleworking is mandatory for people who work in office buildings.
- In the manufacturing and construction sectors, activities must be reduced to a minimum to meet commitments. Teleworking is mandatory when possible and shifts must be adjusted to limit the staff present at any time on production and construction sites.

Visit [Québec.ca/en/confinement](https://quebec.ca/en/confinement) for more information about the measures in force.



THE CURFEW AT A GLANCE

Stay home from 8 p.m. to 5 a.m.

During the confinement, a curfew is in effect from **8 p.m. to 5 a.m.** Quebecers must not leave their homes or property during this period, save for the exceptions below.

Valid exceptions

- A person whose presence is required at their place of work or who is transporting goods needed for the ongoing activities of their business.
- A person who is going to a pharmacy to obtain medication or pharmaceutical, hygiene or cleaning products.
- A person who must go to or return from a hospital, a clinic, or a dentist's or optometrist's office.
- A person who must visit a sick or injured relative.
- A student who must attend an in-person evening class or go to a laboratory in a recognized school.
- A parent who must accompany their child/children to the home of the other parent who has custody of them.
- A person who is going to take an inter-regional or inter-provincial bus, train or plane to their final destination.
- A person who must take their dog out to do its business, within a radius of no more than one kilometre from their place of residence.
- A person who must travel in order to comply with a court judgment, to respond to a summons to appear before a court, or to exercise custody or access rights as a parent.
- A person who must accompany another individual to a medical appointment if they are unable to drive themselves there.
- A parent who must accompany a sick child to the hospital.
- A person travelling to give blood at a Héma-Québec donor centre.
- A person who must accompany another person who requires assistance in one of the situations listed above (e.g. a parent who must drive an adolescent to their workplace).

Broader policing and fines for offenders

- Police will continue to ensure compliance with health measures and can intervene when individuals are outside their homes during curfew hours.
- Offenders can face fines ranging from \$1,000 to \$6,000 if they are unable to adequately justify why they are outside the home. Young people 14 years of age and over are subject to a \$500 fine.

To learn more about the curfew, visit [Québec.ca/en/confinement](https://quebec.ca/en/confinement).

Be there for yourself like you're there for your loved ones

The current situation may cause emotions that are distressful or difficult to handle. Experiencing an imbalance in various facets of everyday life is a normal reaction. Managing your thoughts, emotions, behaviours and relationships with others may become more challenging. While most people will adapt to the situation, it is important that you listen to your needs. Take the necessary steps to get help if you need it.



There are solutions. Visit [Québec.ca/gettingbetter](https://quebec.ca/gettingbetter) to learn more.

*This article contains information valid as of January 12, 2021. For the most up-to-date information, visit [Québec.ca/en/confinement](https://quebec.ca/en/confinement).

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

1 877 644-4545

Québec 

AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

**REGISTRES
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
Nos E-2101, E-2102, E-2103 et E-2105**

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Mont-Royal de ce qui suit :

1. À sa séance ordinaire tenue le 25 janvier 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement no E-2101 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 834 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements;

- Règlement no E-2102 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 300 500 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements;

- Règlement no E-2103 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 7 476 400 \$ pour les travaux d'infrastructures municipales;

- Règlement no E-2105 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 400 000 \$ pour les travaux de parcs;

Ces emprunts seront mis à la charge des contribuables de l'ensemble de la Ville de Mont-Royal.

2. En vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est remplacée, jusqu'à nouvel ordre, par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours.

3. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander qu'un des règlements fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant à la municipalité une demande écrite à cet effet sur laquelle figurent les renseignements suivants:

- le titre et le numéro du règlement faisant l'objet de la demande;

- leur nom;

- leur qualité de personne habile à voter (voir les conditions au bas de l'avis);

- leur adresse (voir les précisions au bas de l'avis);

- leur signature.

4. Il est possible de formuler une demande de scrutin référendaire en utilisant le formulaire disponible sur le site web de la Ville : www.ville.mont-royal.qc.ca

4. Toute demande de scrutin référendaire doit être accompagnée d'une copie (photo, photocopie) de l'une des pièces d'identité suivantes :

- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;

- permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;

- passeport canadien;

- certificat de statut d'Indien;

- carte d'identité des Forces canadiennes.

5. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 11 février 2021, à l'hôtel de ville, situé au 90, avenue Roosevelt, Mont-Royal (Québec) H3R 1Z5 ou à l'adresse de courriel suivante : greffier@ville.mont-royal.qc.ca

7. Le nombre de demandes requis pour que ces règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire est de 931. Si ce nombre n'est pas atteint, ces règlements seront alors réputés approuvés par les personnes habiles à

voter.

8. Le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire sera publié le 12 février 2021 sur le site web de la Ville : www.ville.mont-royal.qc.ca.

8. Les règlements peuvent être consultés sur le site web de la Ville : www.ville.mont-royal.qc.ca.

PERSONNES HABLES À VOTER

Est une personne habile à voter :

Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 25 janvier 2021 :

- être domiciliée sur le territoire de la Ville de Mont-Royal;

- être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec.

Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 25 janvier 2021:

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Mont-Royal depuis au moins douze (12) mois;

- avoir produit ou produire, en même temps que la demande, un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant demandant son inscription sur la liste référendaire, le cas échéant.

- tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 25 janvier 2021:

- être, depuis au moins douze (12) mois, copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la Ville de Mont-Royal;

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois, celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. La procuration doit avoir été produite avant ou au moment de la demande.

S'il s'agit d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

S'il s'agit d'une personne morale, il faut qu'elle :

- ait désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 25 janvier 2021 est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;

- ait produit ou produise, en même temps que la demande, une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Pour toute question ou renseignement supplémentaire concernant la procédure ci-haut, vous pourrez communiquer avec le soussigné au numéro de téléphone (514) 734 2985.

Donné à Ville de Mont-Royal le 27 janvier 2021.

**REGISTERS
LOAN BY-LAWS**
Nos. E-2101, E-2102, E-2103 and E-2105

To qualified voters entitled to have their names on the referendum list of Town of Mount Royal :

1. At a Regular Meeting held on January 25, 2021 Town Council adopted the following by-laws:

- By-law No. E-2101 to authorize an expenditure and a loan of \$2,834,000 for municipal buildings maintenance and the purchase of equipment;

- By-law No. E-2102 to authorize capital expenditures and a loan of \$1,300,500 for the purchase of vehicles and equipment;

- By-law No. E-2103 to authorize an expenditure and a loan of \$7,476,400 for municipal infrastructures work;

- By-law N° E-2105 to authorize an expenditure and a loan of \$2,400,000 for municipal parks;

These loans will be charged to the taxpayers of the entire Town of Mount Royal.

2. Pursuant to Order 2020-033 of 7 May 2020, made in the context of the Declaration of Health Emergency ordered by the Government, any procedure for the registration of qualified voters under Chapter IV of Title II of the Act respecting elections and referendums in municipalities shall be replaced, until further notice, by a 15-day period for the receipt of written applications for a referendum poll.

3. Qualified voters entitled to have their names entered on the municipality referendum List may request that one of the by-laws be the subject of a referendum poll by transmitting to the municipality a written application to that effect showing the following information:

- the title and number of the by-law;

- their name;

- their capacity as a qualified voter (see conditions at the bottom of the notice);

- their address (see details at the bottom of the notice);

- their signature.

4. An application for a referendum poll can be made using the form available on the Town's website: www.town.mount-royal.qc.ca

3. An application for a referendum poll must be accompanied by a copy (photo, photocopy) of one of the following pieces of identification:

- health insurance card issued by the Régie de l'assurance maladie du Québec;
- driver's licence issued by the Société de l'assurance automobile du Québec;

- Canadian passport;
- certificate of Indian Status;
- Canadian Armed Forces ID Card

6. Applications must be received by February 11, 2021, at Town Hall, 90 Roosevelt Avenue, Mount Royal, Quebec, H3R 1Z5 or at the following email address: townclerk@town.mount-royal.qc.ca

7. The number of applications needed for these by laws to require a referendum poll is 931. If the required number is not attained these by-laws shall be deemed approved by the qualified voters to whom this notice is addressed.

8. The result of the referendum application process will be published on February 12, 2021 on the Town's website: www.town.mount-royal.qc.ca.

9. The by-laws can be consulted on the Town's website: www.town.mount-royal.qc.ca.

QUALIFIED VOTERS

A person is a qualified voter if this person is:

Not under any voting disqualification and fulfils the following conditions on January 25, 2021:

- to be domiciled in the territory of Town of Mount Royal;

- to have been domiciled in Quebec for at least six (6) months;

The sole owner of an immovable or sole occupant of a place of business who is not under any voting disqualification and who fulfils the following conditions on January 25, 2021:

- to have been, for twelve (12) months, the owner of an immovable or the occupant of a place of business situated in the territory of Town of Mount Royal;

- to have produced or to produce, at the time the application is made, a document signed by the owner or the occupant requesting that their name be entered on the referendum list, where applicable.

- any undivided co-owner of an immovable or co-occupant of a place of business who is not under any voting disqualification and who fulfils the following conditions on January 25, 2021:

- to have been, for at least twelve (12) months, the undivided co-owner of an immovable or the co-occupant of a place of business in the territory of Town of Mount Royal;

- to be designated, by means of a power of attorney signed by a majority of those who have been co-owners or co-occupants for at least twelve (12) months, as the person entitled to sign an application on their behalf and to have his/her name entered on the referendum list, where applicable. The power of attorney shall have been produced before or at the same time as the application.

For natural persons, they must be of full age, Canadian citizens and not be under curatorship.

In the case of legal persons, they shall:

- have designated, from among their members, administrators or employees, by resolution, a person who, on January 25, 2021 is of full age, a Canadian citizen and neither under curatorship nor under any voting disqualification under the law;

- have produced or produce, at the same time as the application, a resolution designating a person authorised to sign the application and to have his/her name entered on the referendum list, where applicable.

Except in the case of a person designated as representative of a moral person, no person may be considered as a qualified voter in more than one capacity in accordance with Section 531 of the Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

For any question or additional information concerning the above procedure, you may contact the undersigned at the telephone number (514) 734 2985.

Given at Town of Mount Royal on January 27, 2021.

Le greffier, Alexandre Verdy, Town Clerk

SÉCURITÉ PUBLIQUE: AIDEZ-NOUS À PRÉVENIR LE VOL DANS LES VÉHICULES!

Nous sommes régulièrement interpellés par des citoyens concernant des tentatives de vol dans les véhicules. Chaque fois que vous prenez le temps de nous informer de la présence d'une personne suspecte près de votre domicile ou du fait que vous avez capté un enregistrement vidéo d'une personne sur votre propriété, la Sécurité publique prend très au sérieux ces renseignements et s'assure d'un suivi approprié. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), que ce soit pour des vols ou pour toute autre situation qui menace votre quiétude. Nous travaillons conjointement avec les policiers dans le cadre et les limites de nos juridictions et mandats respectifs afin de vous offrir un environnement sécuritaire à Mont-Royal.

Mandat et juridiction de la police

Bien que cela ne soit pas encore toujours clair dans l'esprit des gens, la police de la ville de Montréal est responsable dans tout le territoire de l'agglomération d'appliquer le Code criminel, le Code de la Sécurité routière du Québec de même que d'autres lois provinciales et fédérales. Bien qu'il s'agisse d'un corps policier municipal, le SPVM demeure régi par la Loi de police du Québec et par conséquent, ses policiers ont des pouvoirs qui leurs sont propres à tous les corps policiers. En fait, ils ont tous les pouvoirs et assument toutes les responsabilités établies par la Loi de police; cela en fait des agents de la paix au sens de la Loi. Ainsi, ils peuvent non seulement mettre en état d'arrestation des personnes surprises à commettre un crime mais disposent de pouvoirs d'enquête en cette matière. Ils peuvent par exemple arrêter une personne s'ils ont des raisons de croire qu'elles ont commis un crime, à défaut de les avoir attrapés sur le fait.

Mandat et juridiction de la Sécurité publique de Mont-Royal

La Sécurité publique montréalaise possède quant à elle un mandat complémentaire à celui de la police. D'une part, nos agents n'ont pas le mandat d'appliquer le Code criminel ni aucune autre loi provinciale ou fédérale, autre que pénale. D'autre part, ils agissent selon un mandat défini par le conseil municipal, lequel consiste principalement à appliquer les règlements de Mont-Royal, porter assistance aux citoyens et agir sur le crime par voie de programmes de prévention. Bien entendu, dans le cadre de leurs patrouilles, les agents de la Sécurité publique peuvent arrêter et détenir une personne qui a commis un crime sous leurs yeux ou l'une qui tenterait de fuir jusqu'à ce que les policiers prennent la situation en charge. Néanmoins, contrairement aux policiers, ils ne peuvent arrêter une personne qu'ils soupçonnent d'avoir commis un crime. Seuls les policiers peuvent le faire et entamer une enquête en conséquence. C'est la même chose en ce qui concerne le Code de la sécurité routière : seuls les policiers ont le pouvoir d'intercepter un véhicule en mouvement et d'appliquer cette loi, alors que la Sécurité publique émet essentiellement des contraventions de stationnement en vertu des règlements locaux.

Le balancier du vol

Une façon imagée et simplifiée d'évaluer et d'intervenir sur la probabilité qu'un vol se commette est illustré dans la figure suivante :

Dans sa plus simple expression, plus les occasions de voler et les gains des larcins seront présents par rapport aux efforts requis, aux contraintes en présence et aux conséquences résultantes, plus on aura de vols. Maintenant, que pouvez-vous faire pour intervenir dans cette équation?

Occasions : En tant que citoyen, s'il y a un élément que vous pouvez contrôler, c'est bien celui des occasions. Voici quelques gestes simples qui pourront être payants :

Toujours verrouiller les portières de vos véhicules;
Ne jamais laisser des objets de valeur à la vue, ou même dans un véhicule;

Ne jamais laisser les clés ou la manette du véhicule ou de la porte du garage dans un véhicule laissé sans surveillance.

Gains : Bien entendu, plus le gain possible est grand, plus vous attirez les voleurs! Ainsi vous devriez :

Ne rien laisser à vue qui possède une valeur importante de revente;
Demeurer discret au sujet des objets de valeur que vous possédez.

Efforts et contraintes : Ces éléments représentent ce qui rend le vol plus difficile, exige davantage de démarches ou augmente le risque d'être pris. Pour cela, vous pourriez;

Installer un système d'alarme intrusion sur votre véhicule;

Éclairer votre entrée de stationnement avec un détecteur de mouvement;

Munir votre véhicule ou votre résidence de caméras vidéo extérieures;

Remiser votre véhicule dans le garage la nuit, si possible;

Appeler immédiatement le 911 ou la Sécurité publique si vous découvrez quelque chose d'anormal (personne suspecte, voiture suspecte, comportement suspect);

Vous impliquer comme membre de notre Programme de surveillance de quartier;

Vous inscrire au service gratuit de réponse d'alarme offert par la Sécurité publique;

Faire inspecter votre résidence et augmenter son niveau de sécurité (service gratuit de la Sécurité publique).

Conséquences : À ce niveau, c'est davantage la responsabilité de la police, de la Sécurité publique et de la société en général. Plus les conséquences sont importantes lorsqu'une personne est prise à commettre un larcin, moins cette avenue est attrayante et moins de vols seront commis. Vous pouvez néanmoins :

Signaler les choses qui vous apparaissent suspectes dans votre quartier;

Participer activement au Programme de surveillance de quartier;

Garder à cœur la cause de la prévention et ne pas hésiter à agir en appelant au 911 ou à la Sécurité publique pour rapporter des renseignements qui permettront éventuellement aux policiers de procéder à des arrestations en lien avec des événements survenus.

Services de prévention offerts par la Sécurité publique de Mont-Royal

Si vous désirez réellement faire la différence et nous aider à vous offrir le milieu de vie le plus sécuritaire possible, notamment exempt de vols, profitez dès maintenant de notre vaste gamme de services en prévention de la criminalité et communiquez avec notre officier sociocommunautaire sans tarder pour discuter avec lui des enjeux qui vous préoccupent et pour voir comment nous pouvons vous venir en aide. Nos programmes ont démontré leur efficacité dans le passé et deviendront toujours plus efficaces s'ils croissent en popularité.

Surveillance de domicile : Si vous quittez pour des vacances ou pour toute autre raison, nos patrouilleurs passeront au minimum de deux fois par jour vérifier l'état de votre résidence, ramasser votre courrier et prévenir, le cas échéant, votre contact ou les policiers si un incident survient pendant votre absence;

Réponse d'alarme prioritaire : Si votre domicile est relié à une centrale d'alarme, inscrivez-vous à ce service et partez l'esprit tranquille alors que nos patrouilleurs se rendront répondre en priorité à toute alarme d'intrusion résidentielle. Ce service est gratuit et aucune amende ne vous sera émise en cas de fausse alarme;

Visites d'inspection sécuritaire : Prenez rendez-vous avec notre officier sociocommunautaire pour qu'il se rende à votre domicile évaluer les divers aspects de la sécurité de votre résidence. Bénéficiez de ses conseils judicieux afin de rendre votre maison plus sécuritaire et ainsi prévenir le vol.

Programme de surveillance de quartier : Devenez membre et contribuez à la sécurité de votre quartier en agissant comme surveillant au sein de votre entourage. Développez un réseau avec vos voisins et veillez les uns sur les autres. Nous vous épaulerons dans ces démarches et

vous fournirons des outils pour mieux agir et prévenir la criminalité dans votre quartier.

La Sécurité publique se veut un service à votre écoute et qui répondra à vos préoccupations en matière de sécurité. Nous sommes disponibles 24 heures, tous les jours de l'année. N'hésitez pas à nous joindre : il nous fera plaisir de vous aider et de vous accompagner.

Fort heureusement, la Ville de Mont-Royal figure parmi les plus sécuritaires. Le nombre de crimes qui y sont constatés demeure très faible par rapport au reste de l'agglomération. Aidez-nous à maintenir la situation, voire même à l'améliorer. Nous avons besoin de vous!

SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA VILLE DE MONT-ROYAL : 514-734-4666 24/7



AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DE LA TAXE FONCIÈRE POUR 2021

DEPOSIT OF COLLECTION ROLL FOR THE 2021 REAL ESTATE TAXES

AVIS PUBLIC est donné aux RÉSIDENTS de Ville de Mont-Royal et À QUI DE DROIT que le rôle de perception de la taxe foncière de l'exercice financier de 2021 est complété et a été déposé au bureau de la soussignée et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

PUBLIC NOTICE is given to TOWN OF MOUNT ROYAL RESIDENTS and to WHOM IT MAY CONCERN that the Fiscal 2021 Collection Roll of the Real Estate Taxes is completed and have been filed with the undersigned. The tax accounts will be sent within the required time.

Des renseignements concernant le rôle de perception peuvent être obtenus sur rendez-vous, au comptoir de service de l'hôtel de ville de Mont-Royal, 90, avenue Roosevelt, Ville de Mont-Royal.

For more information on collection roll, by appointment contact the Town Hall Service Counter of Town of Mount Royal, 90, Roosevelt Avenue, Town of Mount Royal.

Toute personne tenue au paiement de taxes indiquées audit rôle de perception doit les acquitter le ou avant le 25 mai 2021 et le ou avant le 25 août 2021.

All persons by whom taxes are due are requested to pay same on or before May 25, 2021 and or before August 25, 2021.

Donné à Ville de Mont-Royal,
le 27 janvier 2021.

Given at Town of Mount Royal,
on January 27, 2021.

La trésorière • Nathalie Rhéaume, CPA, CA • Town Treasurer



AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 1404-21-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1404-21 SUR LA TAXATION DE LA VILLE DE MONT-ROYAL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 EN CE QUI A TRAIT AUX DATES D'ÉCHÉANCES

ADOPTION AND COMING INTO EFFECT OF BY-LAW NO. 1404-21-1 TO AMEND BY-LAW NO 1404-21 CONCERNING TAXATION OF THE TOWN OF MOUNT ROYAL FOR THE FISCAL YEAR 2021 WITH RESPECT TO THE DUE DATES

Le conseil municipal de Mont-Royal a adopté à sa séance extraordinaire tenue le 19 janvier 2021 le Règlement No 1404-21-1 modifiant le Règlement No 1404-21 sur la taxation de la Ville de Mont-Royal pour l'exercice financier 2021 en ce qui a trait aux dates d'échéances.

The Town of Mount Royal Council adopted at a Special Sitting held on January 19, 2021, By-law No. 1404-21-1 to amend By-law No 1404-21 concerning taxation of the Town of Mount Royal for the fiscal year 2021 with respect to the due dates.

Toute personne intéressée peut consulter, sur rendez-vous, le règlement ci-dessus au bureau du greffier, 90, avenue Roosevelt, Ville de Mont-Royal, du lundi au vendredi, aux heures de bureau, soit de 8 h 30 à 16 h 30.

All interested persons may consult, by appointment, the above by-law at the Town Clerk's office, 90 Roosevelt Avenue, Town of Mount Royal, from Monday to Friday, during business hours, namely 8:30 to 16:30.

Le présent règlement entrera en vigueur le 27 janvier 2021.

This by-law will come into effect on January 27, 2021.

Donné à Ville de Mont-Royal,
le 27 janvier 2021.

Given at Town of Mount Royal,
on January 27, 2021.

Le greffier, Alexandre Verdy, Town Clerk



#1-1400 rue Ouimet
Montréal, Qc, H4L 3R1
Tél.: 514-736-1133
redaction@stele-medias.com
publicite@stele-medias.com
administration@stele-medias.com

Président: Pascal Richard
Vice-Présidente / Finances: San Lu Ly
Vice-Président / TI: Sylvain Nadeau
Édition: Pascal Richard
Collaborateurs: Martin C. Barry,
Frederick Harding, Vincent Cadorette

Conseil juridique: Ariël T. Roy
Conseil comptable: Cianci & Associés
Production: Pascal Richard
Ventes: Pascal Richard
Publié par: STELE • Médias, Communications,
et Relations Publiques inc.

NOTRE IMPRIMEUR UTILISE DU PAPIER RECYCLÉ DE SOURCES RESPONSABLES ET EST AUDITÉ ANNUELLEMENT PAR FSC.



514-570-1855

Stele Médias Inc • TMR Poste 24.03 • 27 Janvier 2021

Le Journal de Mont-Royal, Le Point d'Outremont et le Westmount Times sont distribués à 80,000 lecteurs à Mont-Royal, dans les quartiers Glenmount et Mountain Sight à tout les jeudis, à Outremont aux deux semaines et Westmount chaque mois. Toute reproduction des annonces ou informations, en tout ou en partie, de façon officielle ou déguisée, est interdite sans la permission écrite de l'éditeur. Stele Médias Inc ne se tient pas responsable des erreurs typographiques pouvant survenir dans les textes publicitaires mais s'engage à reproduire uniquement la partie du texte où se trouve l'erreur. La responsabilité du journal et/ou de l'éditeur ne dépassera en aucun cas le montant de l'annonce. Les articles publiés expriment l'opinion de leurs auteurs, mais pas nécessairement celle de la direction. Dépôt légal aux bibliothèques nationales du Québec et du Canada.



PHILIPPE REDDING

COURTIER IMMOBILIER
REAL ESTATE BROKER

514-984-9526

predding@royallepage.ca

predding.com



418 AV. DES PINS # 19

Welcome to Pine Court built in 1928 by Luigi Belmonte. A New York style building made out of concrete. The entrance hall to the building, the updated turn of the century elevator, the high ceilings as well as the oak woodwork in the condo offers classic elegance amidst contemporary living and good building management. 3-4 bedrooms, 1+1 bathrooms, locker. Good revenue.



1980-1984 BOUL. GRAHAM MONT-ROYAL

Magnifique duplex jumelé au centre de VMR. Occupation double. Bons revenus, unifamiliale, intergénérationnelle ou condos. 3 CAC par étage, 1 SDB par étage, rénové. Entrée au sous-sol. 2 garages privés. a/c sur 2 étages. 400 amps.



245 BATES # 309 • MONT-ROYAL

Bienvenue à l'Orizon! Plafonds 9 pieds. Structure de béton. Cuisine contemporaine, comptoirs de quartz. Stationnement intérieur et rangement. Gym, terrasse commune au 6e étage.

PD 1,550\$/M OCC. IMM.



832 CR BERWICK

Cottage chaleureux rénové sur les 3 étages. 3 cac, 2 sdb, garage. Belle grande cour. Beaucoup de luminosité. Secteur familial, cul-de-sac. Près de l'école Saint-Clément ouest

* LOCATION COURT TERME POSSIBLE *
3,650\$/M. OCC. IMM



**ÉDIFICE LE FOREST HILL
4500 CÔTE DES NEIGES #402**

Welcome to the Forest Hill. A magnificent open area furnished condo with ample fenestration and a view of Mount-Royal. 2 spacious bedrooms, 2 complete bathrooms, one an en suite with a stand alone shower and the other with an integrated laundry room. The kitchen is functional and has a quartz bistro counter. Good soundproofing. 9 foot ceilings, central a/c. Garage and locker.

\$1800/M. IMM. OCC.



**TOUR DES CANADIENS 3 - #3707
1288, RUE ST-ANTOINE O., VILLE-MARIE**

Magnificent unit on the 37th floor in the prestigious Tour des Canadiens 3. Open area living room/dining room, 2 spacious bedrooms with 2 bathrooms, one of which is an en suite. Engineered wood floors, generous fenestration giving the occupant an incredible view of the city and the mountain. Big balcony. 24h security. Garage and locker.

\$3000/M. IMM. OCC.

Votre investissement, Ma priorité • Your investment, My priority

